

**Règlement approuvé par le roi, le 29 mai 1835, pour l'exécution de l'ordonnance du même jour sur le service et l'instruction du corps royal de l'artillerie dans les écoles, prescrit par l'article 75 de ladite ordonnance**

Titre(s) : Règlement approuvé par le roi, le 29 mai 1835, pour l'exécution de l'ordonnance du même jour sur le service et l'instruction du corps royal de l'artillerie dans les écoles, prescrit par l'article 75 de ladite ordonnance [PARTIE de Livre] / Ministère de la guerre

Auteur(s) : Ministère de la guerre

Editeur, producteur : 1835

Description matérielle : 41-[8] p. ; 34 cm.

Sujet(s) : monarchie de Juillet : 1830-1848  
artillerie